



DÉCISION

de passation d'une convention de formation D25044
avec FREDON Centre-Val de Loire

DC_2025_033.docx

Le Maire de la commune d'Ormes (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 (alinéa 4) et L.2122-23,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, accordant à Monsieur le Maire de la commune d'Ormes, Alain TOUCHARD, certaines attributions, et notamment de passer des contrats,

Vu la convention de formation présentée par FREDON Centre-Val de Loire – Cité de l'Agriculture – 13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLÉANS Cedex 9,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver la convention de formation présentée par FREDON Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 :

D'accepter les conditions principales de la convention de formation qui sont les suivantes :

- Intitulé de la formation : Préparation au test QCM certiphyto avec passage du test Primo certificat ou Renouvellement certificat,
- Date et durée : le mercredi 21 mai 2025 pour une durée de 7h30,
- Nombre de participants : 2,
- Lieu : Cité de l'Agriculture à ORLÉANS,
- Coût : 390.00 € TTC.

ARTICLE 3 :

De rendre compte de la présente décision au cours du prochain Conseil Municipal.

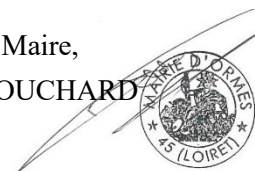
ARTICLE 4 :

D'inscrire la présente décision au registre des arrêtés et des décisions. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Orléans.
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Orléans Métropole.
- FREDON Centre-Val de Loire.

Chargés chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,
Alain TOUCHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Publication électronique le : **20 MAI 2025**

Transmis au Représentant de l'État le : **20 MAI 2025**